



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
SECRETARE GENERAL
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION DE LA LEGISLATION
ET DE LA VALEUR
Service de la Législation
et de la Règlementation douanière

Antananarivo, le 16 OCT 2020

AVIS DE VENTE
AUX ENCHERES PUBLIQUES
PAR SOUMISSION CACHETEE

N° M1537 2020-MEF/SG/DGD/DLV/SLR/LEG.

Le public est informé qu'à partir du lundi 09 novembre 2020 à 8 heures, il sera procédé dans les magasins de dépôt auprès du **Bureau des Douanes de Toamasina** : SMMC – MICTSL, Chambre de Commerce dans les conditions fixées par les articles 233 à 239 du code des douanes et l'arrêté n° 18.756 du 08 septembre 2020, à la vente aux enchères publiques au plus offrant de diverses marchandises sous le régime de dépôt. Cette vente aux enchères publiques s'effectue par **soumission cachetée de l'offre de prix**.

La liste des marchandises comportant leurs mise à prix est disponible sur le site web de l'Administration des douanes www.douanes.gov.mg et sur affichage dans tous les bureaux des douanes de Madagascar et partout où besoin, conformément aux dispositions de l'Art 638 du code de procédure civile. **A noter que dans le cadre du respect de l'éthique et de la déontologie, tous les membres de la commission ne peuvent en aucun cas soumissionner aux ventes aux enchères publiques.**

Pour le bon déroulement de la vente aux enchères publiques par soumission cachetée, les formalités suivantes doivent être scrupuleusement observées :

1°)- Inscription des soumissionnaires et dépôt de soumission :

Le soumissionnaire doit respecter les conditions ci-après :

a)- Retirer une fiche d'enchères disponible auprès de la Commission de vente aux enchères au bureau des douanes de Toamasina sur dépôt d'un chèque de banque représentant 10% du montant de la mise à prix du lot soumissionné à titre d'acompte, libellé au nom du **Commissaire-priseur, Maitre RASAMIMAKA Mahefalahy, lot 02, boulevard de l'OUA, parcelle 32/32, Anjomà, Toamasina 501, tel : 034 04 424 44 – 032 02 444 68 email : rasamimaka@gmail.com.**

b)- déposer auprès de la commission de vente aux enchères sous enveloppe fermée, paraphé par le soumissionnaire sur la fermeture, cirée et cachetée par la douane et le commissaire-priseur, les pièces ci-après:

- ✓ fiche d'enchère dûment remplie
- ✓ copie du reçu justifiant le versement de l'acompte
- ✓ copie de la carte d'identité nationale.

Une fois que l'enveloppe sera fermée et que les formalités ci-dessus sont accomplies, le commissaire-priseur apposera son paraphé à côté de celui du soumissionnaire sur la fermeture du pli, et délivrera un récépissé de dépôt. Par la suite, le soumissionnaire lui-même versera le pli dans une urne transparente réservée à cet effet.

2°)- Condition de la vente :

a)- Validité de l'enchère :

Une enchère n'est valide que si le dossier est complet et que le montant souscrit est supérieur ou égal au prix planché du lot indiqué sur la liste des marchandises mises en vente aux enchères.

L'adjudication est prononcée au profit du soumissionnaire de l'offre écrite la plus élevée.

b)- cas d'égalité du montant des offres :

En cas d'égalité du montant des offres, une nouvelle vente aux enchères entre les soumissionnaires concernés sera effectuée dans les deux jours (02) jours selon la même procédure.

c)- cas d'adjudicataire défaillant : un adjudicataire est défaillant dans le cas où le montant total n'est pas payé dans les 48h après la liquidation de l'IM9

En cas de défaillance du premier enchérisseur (non-paiement du montant dans les 48 heures après la liquidation de la déclaration du type IM9), le second enchérisseur sera considéré comme adjudicataire et ainsi de suite jusqu'au troisième enchérisseur. Dans ce cas, l'acompte versé par les enchérisseurs défaillants ne sera pas remboursé.

3°)- Déroulement de la vente :

a) **Durée de la vente:** Cinq (05) jours = du lundi 09 novembre 2020 au vendredi 13 novembre 2020

b) **Jour 1, 2 et 3:** (du lundi 09 au mercredi 11 novembre 2020) :

Visite des lots : du lundi 09 novembre 2020 à 9 heures au mercredi 11 novembre 2020 à 12h

Dépôt des dossiers de soumissions auprès de la commission de vente aux enchères :

c) **Jour 3 à 17 heures de l'après-midi :** fin de réception des dossiers de soumission.

d) **Jour 4 à partir de 08 heures** (jeudi 12 novembre 2020)

- ✓ Ouverture de l'urne et dépouillement des dossiers de soumission par la commission
- ✓ Publication de la liste des adjudicataires
- ✓ Restitution des chèques (acompte) aux enchérisseurs non retenus
- ✓ Etablissement des déclarations IM9

e) **Jour 5 à partir de 08 h :** (vendredi 13 novembre 2020)

f) Paiement du montant de l'adjudication auprès d'une banque primaire.

4°)- Disposition diverses

Les propriétaires des marchandises ont la possibilité de procéder au dédouanement de leurs marchandises avant le premier jour du dépôt de la soumission (lundi 09 novembre 2020). Tout paiement dudit dédouanement doit être enregistré dans les comptes de la Douane Malagasy au plus tard le vendredi 06 novembre 2020 à 16 heures. Faute de quoi, les marchandises y afférentes restent dans la liste de la mise en vente et aucune marchandise ne peut être retirée.

La vente est faite au comptant.

Les marchandises doivent obligatoirement être enlevées 48 heures après délivrance du bon à enlever. Dans le cas contraire, des frais de magasinage y afférents seront perçus.

Les marchandises sont vendues libres de tous frais et dépenses engagés pour leur conservation et de tous droits et taxes perçus par la douane avec faculté par l'adjudicataire d'en disposer pour toutes les destinations autorisées par la législation et réglementation en vigueur.

Aucune formalité relative au contrôle des changes ne sera exigée.

Les adjudicataires auront à verser 14% en sus du montant de l'adjudication pour droit, frais de publications et d'enregistrement du procès verbal de vente et émoluments du commissaire-priseur.

Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit : défaut de qualité, de forme, de nombre, de poids ou d'erreurs dans la dénomination de la marchandise, dans sa consistance ou sa composition

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

P.O



RANDRIAMANANTENA Soja Christophe
Inspecteur Principal des Douanes